

# Charte de déontologie

## Confidentialité et respect de la vie privée

### Le coach s'engage à :

- Prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver l'anonymat des personnes qui le consultent.
- Ne divulguer aucune information personnelle et identifiable glanée à l'occasion d'une séance, sans le consentement éclairé de la personne qui le consulte, et sans nécessité absolue justifiée par la mise en danger de cette personne ou d'autrui.

## Respect du droit de la personne

Le respect des droits de l'Homme est une obligation fondamentale.

Conformément à celle-ci, le coach réfère sa pratique aux principes édictés par les Législations nationales, européennes et internationales sur le respect des droits fondamentaux des personnes, et notamment de leur dignité, de leur liberté et de leur protection.

### Le coach s'engage à :

- Exercer son activité dans le respect physique et mental de la personne, avec humanité, honnêteté et sans discrimination.
- Exercer son activité de manière non préjudiciable et avec le consentement libre et éclairé de la personne.
- Exclure toutes formes de prosélytisme religieux, politique, sectaire...
- Respecter la totale liberté de choix de la personne.

## Compétences

### Le coach s'engage à :

- Ne pas se substituer à un médecin, ni interrompre ou modifier un traitement médical.
- Attester qu'il a les compétences nécessaires à l'exercice de son activité.
- Certifier que son activité est accomplie avec soin et dans la limite de sa formation et de ses compétences.

- Avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique et maintenir ses compétences au plus haut par tous les moyens (stages, formations ou autres) afin de garantir une prestation optimale et adaptée.
- Refuser toute intervention lorsqu'il sait qu'il n'a pas les compétences requises, et réorienter la personne vers un confrère (de sa discipline ou non) s'il estime que le parcours thérapeutique peut être ainsi plus bénéfique.
- Prendre les mesures nécessaires pour recevoir les personnes consultées dans les meilleures conditions possibles, notamment en termes d'hygiène et de sécurité.

## **Responsabilité et bonnes pratiques professionnelles**

### **Le coach s'engage à :**

- Mettre à jour régulièrement les informations justes et fiables inscrites dans son site.
- Exposer de manière explicite à la personne reçue l'ensemble des modalités de l'accompagnement, et notamment la fréquence, la durée et le lieu de la séance, ainsi que le montant des honoraires.
- Disposer des qualifications, diplômes et autres autorisations nécessaires pour exercer son activité.
- Certifier que son activité est licite et non contraire aux règles légales.